Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 064-216404723-20240415-10MARS2024_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DE SAINT-CASTIN

Séance du 10 avril 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. ZURITA Serge, M. DELAMARE Franck, Mme DELAMARE Valérie, M. ERAMBERT Didier, M. FLECHELLE Michel, M. HEQUETTE Jérôme, M. LAURAIN Fabrice, M. RODRIGUES Ludocvic, Mme TORRES Karine, Mme WEBER Stéphanie

Procuration(s) :
Mme GRENIER Stéphanie donne pouvoir à Mme WEBER Stéphanie, Mme MAESTRI Lucie donne pouvoir à M. DELAMARE Franck, M. ENJUMET Franck donne pouvoir à Mme TORRES Karine, Mme NETO Nathalie donne pouvoir à M. ERAMBERT Didier, M. GAILLARD Jean-Christophe donne pouvoir à M. ZURITA Serge.

Date de la convocation
29 mars 2024

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
12 avril 2024

Etai(en)t excusé(s) :
Mme GRENIER Stéphanie, Mme MAESTRI Lucie, Mme NETO Nathalie, M. ENJUMET Franck, M. GAILLARD Jean-Christophe.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
TORRES Karine

et publication du

15 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 6 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**85 077,41**
- un excédent reporté de :	**95 886,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**180 963,41**
- un excédent d'investissement de :	**21 783,02**
- un déficit des restes à réaliser de :	**8 134,00**
Soit un excédent de financement de :	**13 649,02**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	**180 963,41**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**100 000,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**80 963,41**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**21 783,02**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-CASTIN

Le Maire ZURITA Serge

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE de SAINT-CASTIN Pyrénées-Atlantiques

Publié le : 04/09/2025 16:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Castin
https://www.saint-castin.fr/documents_administratifs/38862